

ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS POUR LA NATURE

Unis pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 en faveur du développement durable

Nous, les dirigeants politiques qui participons au Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, représentant [X] pays de toutes les régions, sommes réunis aujourd'hui à la veille du Sommet pour envoyer un même signal afin d'accroître notre ambition mondiale en faveur de la biodiversité et nous engager pour que notre ambition collective pour la nature, le climat et les êtres humains soit à la hauteur de l'ampleur de la crise que nous traversons.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la coopération internationale et du multilatéralisme, fondés sur l'unité, la solidarité et la confiance entre les pays, les peuples et les générations, comme unique moyen pour le monde de répondre efficacement aux crises environnementales mondiales, actuelles comme futures.

Nous nous trouvons dans un état d'urgence planétaire : l'interdépendance des crises de la perte de biodiversité, de la dégradation des écosystèmes et du changement climatique, provoquées en grande partie par une production et une consommation non durables, exigent une action internationale urgente et immédiate. La science nous montre clairement que la perte de biodiversité, la dégradation des sols et des océans, la pollution, l'épuisement des ressources et le changement climatique s'accroissent à un rythme sans précédent. Cette accélération cause des dommages irréversibles aux dynamiques propices à la vie, aggravant la pauvreté et les inégalités, ainsi que la faim et la malnutrition. Si elle n'est pas immédiatement stoppée et inversée, elle nuira considérablement à la résilience et à la stabilité économique, sociale et politique mondiales tout en rendant les Objectifs de développement durable hors d'atteinte.

La perte de biodiversité est accélérée par le changement climatique qu'elle exacerbe tout en diminuant la capacité de la nature à séquestrer ou stocker le carbone et à s'adapter aux effets du changement climatique. La dégradation des écosystèmes, la pression anthropique sur ces écosystèmes, la perte d'habitats naturels et de biodiversité ainsi que le commerce illégal d'espèces sauvages peuvent également accroître le risque d'émergence et de propagation de maladies infectieuses. La pandémie de la COVID-19 est la preuve que ces maladies ont des incidences dramatiques non seulement sur la mortalité et la santé, mais aussi sur tous les aspects de la vie sociale.

La nature soutient la santé, le bien-être et la prospérité de l'humanité dans leurs fondements. Dans nos prises de décisions, nous devons apprécier à leur juste valeur la nature et les services qu'elle fournit et reconnaître que l'argument économique en faveur de la biodiversité est pertinent. La restauration des ressources naturelles a des coûts dix fois moindres que ses avantages et le coût de l'inaction est encore plus élevé.

En dépit d'accords et d'objectifs internationaux ambitieux en faveur de la protection, de l'exploitation durable et de la restauration de la biodiversité, et malgré de nombreuses réussites locales, les tendances globales continuent rapidement de suivre une mauvaise direction. Un changement en profondeur s'impose : nous ne pouvons, tout simplement, pas continuer comme avant.

Cet engagement constitue une reconnaissance de cette crise et l'expression d'un besoin de renouvellement profond de l'engagement des dirigeants mondiaux à prendre des mesures urgentes. Sur fond de pandémie de la COVID-19, crise qui a paralysé les économies mondiales et forcé les gouvernements à entamer des dynamiques de reconstruction et de renouvellement, les décisions prises maintenant auront des ramifications pour nous tous et pour les générations à venir.

Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de « vivre en harmonie avec la nature » d'ici 2050. Pour montrer au monde la marche à suivre afin d'atteindre cet objectif à long

terme, une forte volonté politique sera nécessaire, assortie d'une véritable responsabilisation ainsi que d'instruments et incitations juridiques, économiques et financiers appropriés. Gouvernements, entreprises, et citoyens: nous avons tous un rôle à jouer. Nous devons élargir et renforcer le mouvement en faveur du changement.

Nous nous engageons donc à prendre, au cours des dix prochaines années, les mesures urgentes suivantes dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour le développement durable et à mettre la nature et la biodiversité sur la voie de la régénération d'ici 2030 :

1. Nous veillerons à ce que notre réponse à la crise sanitaire et économique actuelle soit écologique, juste et contribue directement à une reprise favorisant l'émergence de modèles de sociétés durables ; nous nous engageons à placer la biodiversité, le climat et l'environnement, dans leur ensemble, au cœur de nos stratégies et de nos investissements pour la reprise post le COVID-19, mais aussi au cœur de notre volonté de développement et de coopération, aux niveaux nationaux et internationaux.
2. Nous nous engageons en faveur du développement et de la pleine mise en œuvre d'un cadre mondial post 2020 ambitieux et transformateur pour la biodiversité et son adoption à la 15^e Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP 15 CDB), servant d'instrument clé pour atteindre les Objectifs de développement durable et comprenant les points suivants :
 - a. Un ensemble d'objectifs et de cibles clairs et robustes, étayés non seulement par les meilleurs éléments scientifiques, technologiques et de recherche disponibles, mais aussi par les connaissances autochtones et traditionnelles ;
 - b. Des engagements pour nous attaquer aux facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et à enrayer l'extinction des espèces provoquée par les humains, pour assurer le rétablissement des populations, et à accroître considérablement la protection des terres et des océans de la planète au moyen de systèmes représentatifs, bien connectés et efficacement gérés d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces ciblées géographiquement, et à restaurer une part significative des écosystèmes dégradés ;
 - c. Un engagement envers la participation pleine et efficace des peuples autochtones et des communautés locales dans la prise de décisions et la reconnaissance de leurs droits, en accord avec les instruments nationaux et internationaux appropriés ;
 - d. Des engagements soutenus par un solide mécanisme de revue et d'évaluation, et des moyens de mise en œuvre adéquats face aux défis que représentent l'arrêt de la perte de biodiversité et l'inversion de la courbe de son déclin ;
 - e. Des engagements à renforcer la coopération entre accords environnementaux multilatéraux, organisations et programmes internationaux pour contribuer à la mise en œuvre réelle et efficiente du cadre stratégique mondial post-2020 pour la biodiversité.
3. Nous redoublerons d'efforts pour mettre un terme à la réflexion cloisonnée habituelle et affronter les défis interconnectés et interdépendants que sont la perte de biodiversité, la dégradation des eaux douces, des terres et des océans, la déforestation, la désertification, la pollution et le changement climatique, d'une manière intégrée et cohérente, en garantissant la redevabilité et des mécanismes d'examen robustes et efficaces, et nous montrerons l'exemple par l'action menée dans nos propres pays.

4. Nous nous engageons à effectuer une transition vers des modèles de production et de consommation ainsi que des systèmes alimentaires durables qui répondent aux besoins des citoyens tout en respectant les limites écologiques planétaires, en prenant notamment les mesures suivantes :
 - a. Accélérer la transition vers une croissance durable, découplée de l'exploitation des ressources, notamment en favorisant une économie basée sur l'utilisation rationnelle des ressources, circulaire, favorisant les changements de comportement et un plus grand recours aux solutions fondées sur la nature et aux approches fondées sur les écosystèmes, sur terre comme en mer ;
 - b. Soutenir des chaînes d'approvisionnement durables, en réduisant considérablement les effets sur les milieux naturels de la demande mondiale de produits de base et en encourageant les pratiques qui régénèrent les écosystèmes ;
 - c. Ré-orienter l'utilisation des sols et les politiques agricoles pour qu'elles s'écartent des pratiques nuisibles aux écosystèmes terrestres et marins ainsi que promouvoir une gestion foncière et des forêts durable pour réduire considérablement la perte d'habitats, les transformations non durables de l'utilisation des terres, la déforestation et la fragmentation des écosystèmes, atteindre la neutralité en matière de dégradation des sols et maintenir la diversité génétique ;
 - d. Mettre un terme à l'exploitation non durable de l'océan et de ses ressources, y compris la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que les pratiques de pêche et d'aquaculture non durables, et œuvrer de manière collaborative à l'élaboration d'une stratégie globale cohérente pour protéger l'océan et exploiter ses ressources de manière durable, notamment en visant à conclure, lors de la prochaine conférence intergouvernementale, les négociations pour créer un instrument international efficace, juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, portant sur la conservation et l'exploitation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà des juridictions nationales ;
 - e. Renforcer considérablement nos efforts pour réduire les incidences néfastes des espèces non-indigènes envahissantes ;
 - f. Réduire considérablement la pollution de l'air, des terres, des sols, de l'eau douce et de l'océan, en particulier en éliminant d'ici 2050 la pollution plastique des océans ainsi que la pollution due aux produits chimiques, à l'excès de substances nutritives et les déchets dangereux, notamment en renforçant la coordination, la coopération et la gouvernance mondiale en matière de déchets et de microplastiques en mer, en privilégiant une démarche fondée sur l'ensemble de leurs cycles de vie et en cherchant à obtenir un résultat ambitieux pour le processus relatif à *l'Approche stratégique et la gestion saine des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020* ;
5. Nous nous engageons à faire preuve de plus d'ambition et à aligner nos politiques climatiques nationales sur l'accord de Paris, avec de meilleures Contributions Déterminées au niveau national et des stratégies de long terme cohérentes par rapport aux objectifs de température de l'accord de Paris, et un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici le milieu du siècle, à renforcer la résilience climatique dans nos économies et nos écosystèmes et à promouvoir la convergence entre le financement climat et celui de la biodiversité.
6. Nous nous engageons à mettre fin aux crimes environnementaux qui peuvent gravement nuire aux efforts de lutte contre la détérioration de l'environnement, la perte de biodiversité et le

changement climatique, et mettre à mal la sécurité, la primauté du droit, les droits de l'Homme, la santé publique et le développement socio-économique. Nous garantirons des systèmes juridiques efficaces, proportionnés et dissuasifs, renforcerons les capacités des forces de l'ordre aux niveaux nationaux et internationaux et encouragerons une coopération efficace. Cela implique également de lutter contre la criminalité environnementale impliquant des groupes criminels organisés, comme le trafic illicite d'espèces sauvages et de bois, en tant que crimes graves, d'agir sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de réduire la demande d'espèces sauvages, de bois et de produits dérivés illégaux, et de coopérer avec les communautés locales pour garantir des solutions durables pour les populations, la nature et l'économie.

7. Nous nous engageons à intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles et interdisciplinaires appropriées, à tous les échelons, y compris dans les secteurs clés comme la production alimentaire, l'agriculture, la pêche et la sylviculture, l'énergie, le tourisme, les infrastructures et les industries extractives, le commerce et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que dans tous les accords et processus internationaux clés qui sont des leviers pour le changement, dont le G7, le G20, l'OMC, l'OMS, la FAO, la CCNUCC et la CNUCLD. Nous nous y emploierons en faisant en sorte que sur l'ensemble du gouvernement, les politiques, les décisions et les investissements prennent en compte la valeur de la nature et de la biodiversité, promeuvent la conservation, la restauration, l'exploitation durable de la biodiversité et l'accès aux ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable des bienfaits découlant de leur utilisation.
8. Nous nous engageons à intégrer dans toutes les politiques concernées et les processus de prise de décision et à tous les échelons, l'approche « Une Seule Santé » qui promeut la durabilité sanitaire et environnementale de manière intégrée.
9. Nous renforcerons tous les moyens financiers et non financiers de mise en œuvre pour transformer et réformer nos secteurs économiques et financiers afin de garantir le bien-être des populations et protéger la planète, entre autres :
 - a. En incitant les acteurs du système financier, au niveau national et international, y compris les banques, les fonds, les entreprises, les investisseurs et les mécanismes financiers à aligner leurs flux financiers sur les engagements en faveur de l'environnement et des Objectifs de développement durable, afin de tenir compte de la valeur de la nature et de la biodiversité, promouvoir la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la biodiversité dans leurs décisions d'investissement de financement et leur gestion du risque, ainsi qu'en encourageant l'utilisation des taxonomies ;
 - b. En renforçant la mobilisation de ressources provenant de toutes les sources, publiques ou privées, en maximisant l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources existantes et en facilitant l'accès aux aides le cas échéant, afin d'intensifier considérablement le soutien à la biodiversité, notamment grâce aux solutions fondées sur la nature, qui contribuent avec efficacité non seulement à la réalisation des objectifs liés à la biodiversité et au climat, mais aussi au développement durable, aux moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté partout où cela est nécessaire.
 - c. En éliminant ou en réallouant les subventions et autres mesures incitatives nuisibles à la nature, à la biodiversité et au climat tout en augmentant considérablement les mesures incitatives ayant des incidences positives ou neutres pour la biodiversité sur l'ensemble des secteurs productifs ;
 - d. En améliorant l'efficacité, la transparence et la redevabilité de l'exploitation des ressources existantes, notamment par les co-bénéfices, la surveillance des financements et des cadres de suivi financiers.

10. Nous nous engageons à ce que notre démarche concernant la conception et la mise en œuvre de politiques soit fondée sur la science, à ce qu'elle reconnaisse le rôle crucial des connaissances traditionnelles et autochtones ainsi que celui de la science et de la recherche dans la lutte contre la dégradation des écosystèmes, la perte de biodiversité et le changement climatique ; nous impliquerons par ailleurs l'ensemble de la société, y compris les secteurs commerciaux et financiers, les peuples autochtones et les communautés locales, les défenseurs des droits environnementaux et de l'Homme, les autorités et les pouvoirs locaux, les groupes religieux, les femmes, la jeunesse, les associations, les universitaires et autres parties prenantes.

En approuvant cet Engagement pour la nature, nous ne nous contentons pas simplement de mots, mais nous nous engageons en faveur de mesures concrètes et d'une redevabilité mutuelle pour répondre à l'urgence planétaire. Cet engagement marque un tournant et s'accompagne de la reconnaissance explicite que nous serons jugés aujourd'hui, et par les générations futures, sur notre volonté et notre capacité à atteindre ses objectifs. Par cet Engagement, nous entendons également soutenir le système des Nations unies et son rôle fondamental de catalyseur de la réponse internationale à cette crise pour les mois et les années décisifs à venir.

Nous unissons nos forces en perspective des événements et processus internationaux clés qui auront lieu en 2021, notamment le G7, le G20, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, la cinquième assemblée de l'ONU sur l'environnement, la COP26 de la CCNUCC et la Conférence de l'ONU sur les océans, dans le but d'obtenir des résultats ambitieux et réalistes afin de paver la voie à un solide cadre mondial de protection de la biodiversité post-2020, et nous invitons toutes les parties prenantes à se joindre à nous en prenant des engagements pour répondre à l'urgence planétaire en vue de la COP 15 CDB et au-delà.

Nous nous engageons à nous réunir de nouveau l'année prochaine, et au-delà, lors des événements internationaux clés, en particulier lors de la prochaine semaine de haut niveau de l'assemblée générale des Nations unies en septembre 2021, afin d'établir un bilan de nos progrès et de réaffirmer ces engagements.